

1. Trends/Tendances (par page), 23/02/2012, page 45: page 45

2. Trends/Tendances (par page), 23/02/2012, page 44: page 44

3. Trends/Tendances (par page), 23/02/2012, page 43: page 43

Les nouveaux chasseurs de primes

action via une conférence de presse ou une inauguration en grande pompe. «Elles permettent aux ministres de signer des chèques toute l'année, analyse une source bien informée. S'ils suppriment les aides et baissent la fiscalité, c'est fini.»

Du côté de l'Union wallonne des entreprises (UWE), on est plus mesuré. «Les aides constituent un accélérateur d'investissements, avance Didier Paquot, directeur du département Economie de l'UWE. Les entreprises auraient de toute façon investi, mais l'aide leur permet de réaliser des projets plus conséquents. Cependant, à choisir, l'idéal est une fiscalité moins forte sur les entreprises.» Selon lui, le problème réside aussi dans la complexité de certaines procédures et le nombre d'aides disponibles. On dénombre plus de 250 aides différentes d'après la banque de données Midas qui tente de regrouper l'ensemble des aides disponibles en Région wallonne. Création d'un *e-business*, utilisation rationnelle de l'énergie, primes aux services de conseil en transport combiné... L'inflation en est si forte que des conseillers ont fait une véritable spécialité de cette «chasse à la prime» des temps modernes (*lire l'encadré ci-contre*).

Saupoudrage

Le plan Marshall a bien tenté de mettre de l'ordre dans cette jungle. Mais n'en a-t-il pas rajouté une couche? Ce n'est pas l'avis de Vincent Bovy, le directeur de l'Agence de stimulation économique (ASE). Celle-ci — instituée par le plan Marshall — a justement pour objectif de rationaliser l'enchevêtrement de structures qui contribuent aux aides régionales. Les opérateurs de première ligne (UCM, chambres de commerce, intercommunales, etc.), qui conseillent les entreprises dans leurs démarches, ont en effet tendance à se multiplier et à se marcher sur les pieds. «Il y avait trop de saupoudrage, estime Vincent Bovy (ASE). Nous avons reçu pour mission d'apporter plus de cohérence et d'efficacité, afin que l'argent de la Région soit mieux distribué. Avant 2007, on dénombre plus de 70 opérateurs. Aujourd'hui, grâce à notre action, il n'y en a plus que 21. Nous faisons en sorte qu'ils se spécialisent, pour éviter les doublons. Et il nous arrive de faire cesser l'action de l'opérateur, si nous estimons qu'elle est mal calibrée.»

Pour s'y retrouver dans le labyrinthe des aides aux entreprises, de plus en plus de patrons font appel à des consultants externes. Ceux-ci orientent désormais leurs clients vers les aides les plus juteuses, et s'occupent du laborieux travail administratif nécessaire à la demande de subvention. En Wallonie, GS-Services, créée par un ancien responsable «subsidés» dans une grande entreprise, s'est fait une spécialité de ces dossiers de primes. La petite équipe, qui compte trois consultants, a franchi la barre des 500 clients, PME ou indépendants pour la plupart. «Nous permettons à l'entrepreneur de se focaliser sur son *core business*», explique Baudouin Pâques, consultant chez GS-Services. La société travaille au pourcentage et se targue de ramener «à la grosse louche» 250.000 euros de subsides par client. Contrairement à GS-Services, la plupart des entreprises actives dans ce créneau n'en ont pas fait leur unique *business*. Les secrétariats sociaux se proposent parfois pour faire des demandes d'aides à l'emploi. De même que les chambres de commerce, qui accompagnent les entrepreneurs dans leurs démarches. Certaines banques, comme la CBC, sont aussi à l'affût. Les experts-comptables ont également ajouté cette corde à leur arc. «Ce n'est pas un produit d'appel, mais c'est certainement un service qui m'a permis de conserver certains clients», indique Marcel-Jean Paquet, président honoraire de l'IPCF (Institut professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés). Pour Guy Navarre, administrateur délégué de Simarfi Consulting, les dossiers d'aides représentent aujourd'hui environ 10 % de l'activité de son bureau de comptables-fiscalistes. Pour le montage et le suivi du dossier, il touche 10 % du subside obtenu. «Le commun des mortels ne s'y retrouve pas dans la multitude d'aides aux entreprises, témoigne-t-il. La simplification administrative est toute relative.» Tout bénéfice pour ces chasseurs de primes d'un nouveau genre.

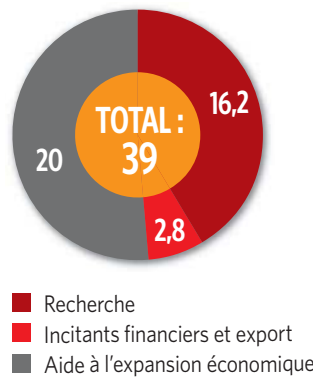


DIDIER PAQUOT (UWE)
«Les aides constituent un accélérateur d'investissements.»

Malgré ces efforts louables, les chefs d'entreprise se retrouvent souvent confrontés à un dédale de dispositifs qui pourraient les aider, mais qui les rebutent pour des raisons liées à l'excès de bureaucratie. «Beaucoup d'entrepreneurs considèrent que ces mécanismes sont trop compliqués et qu'au final cela leur coûtera plus cher en temps ou en frais administratifs que cela ne leur rapportera. C'est une idée très pernicieuse, mais très répandue», regrette Vincent Bovy. Fondée ou non, cette perception des choses pose la question de l'égalité d'accès des entreprises aux aides régionales. Pour Olivier Willocx, CEO de BECI (Chambre de commerce et Union des Entreprises de Bruxelles), «l'accès à l'information reste problématique pour la plupart des entreprises.» Un problème particulièrement criant pour les PME. Les procédures et formulaires administratifs peuvent facilement les décourager de faire appel à des subsides qui leur sont pourtant prioritairement dédiés. ©

RÉGION BRUXELLOISE

Répartition des aides en 2012 (en millions d'euros)



SOURCE : CABINET CEREXHE

d'une partie des 17 millions d'aide à l'innovation et à la formation accordés à Bekaert. Moins catégorique, Kris Peeters... Et pour cause: il n'est pas du tout évident qu'il puisse revendiquer l'intégralité des sommes. «Les sanctions prévues par les décrets régionaux peuvent varier en fonction du type d'aide, explique Jens Debièvre, avocat chez Lydian. Le remboursement demandé peut par exemple être total s'il s'agit d'une aide à l'emploi et que les emplois en question sont supprimés. Pour une aide à l'investissement, on tiendra compte du fait que l'investissement est étalé sur plusieurs années pour demander de rembourser tout ou partie de l'aide.» Une belle bataille juridico-politique s'annonce autour de la récupération – ou non – de ces aides.

Les PME deux fois plus soutenues

Si les aides versées aux grandes entreprises sont les plus médiatisées, les PME restent les principales bénéficiaires de ces fonds publics, dont les budgets ne sont jusqu'à présent pas menacés par les mesures d'austérité. En Wallonie, 2.000 PME ont reçu un soutien régional en 2011, pour un montant total de 110 millions d'euros. Dans le même temps, 57 millions d'euros ont été distribués au profit de 31 grandes entreprises comme Baxter, Caterpillar ou encore H&M. Pour une liste exhaustive, il faudra repasser: le cabinet Marcourt ne souhaite pas la communiquer. Mais la volonté n'est certainement pas de remettre en cause le mécanisme de soutien aux entreprises,

grandes ou petites. «La Région a la volonté de soutenir les PME, insiste Jean-Claude Marcourt. Ces dernières années, la croissance de celles-ci a d'ailleurs été supérieure à celle constatée en Flandre. Mais les grandes entreprises sont, elles aussi, indispensables à l'écosystème wallon, parce qu'elles tirent toute l'économie.»

Mais qu'en est-il de l'efficacité de ces mécanismes d'aides? Malheureusement, peu d'études existent sur le *return* en termes d'activité économique et d'emploi. En Région wallonne, «l'administration fait des rapports réguliers sur l'efficacité des aides», indique Jean-Claude Marcourt. Mais il reste difficile d'établir des corrélations entre versement de primes et activité économique. C'est la raison pour laquelle le ministre du Développement durable Jean-Marc

Nollet a initié un processus d'évaluation des aides à la recherche et à l'innovation (93 millions d'euros distribués en 2011) dont les résultats ne sont pas attendus avant 2013. Pour les aides à l'investissement, le seul indicateur tangible est le nombre d'emplois liés aux investissements subventionnés. En 2011, plus de 2.300 créations d'emplois (dont 1.300 dans des PME) figuraient dans les prévisions de la région.

Cadeau politique?

A Bruxelles, la dernière étude sur les aides à l'expansion économique date de 2008. Elle avait notamment conclu que, sans aide régionale, plus de la moitié des entreprises n'auraient pas réalisé l'investissement soutenu. Une nouvelle étude est prévue pour 2012, nous confie le ministre de l'Economie Benoît Cerexhe. Qui défend un mécanisme... qu'il torpillait lorsqu'il siégeait sur les bancs de l'opposition. «A l'époque, je défendais la thèse suivant laquelle une baisse de la fiscalité sur les entreprises était préférable aux subsides, reconnaît-il. Mais j'ai changé d'avis. Parce qu'une approche linéaire ne permet pas l'éclosion de nouveaux projets. Les aides ont un effet de levier, pas un effet d'aubaine.» Une opinion partagée par son confrère wallon: «Si on supprime les aides, on tue les *spin-off*», assène Jean-Claude Marcourt. Le versement d'une aide n'a-t-il pas aussi un intérêt plus politique pour les ministres en place? Les aides à l'investissement sont souvent l'occasion pour les édiles de mettre en avant leur

RÉGION WALLONNE : Aides régionales

Pour les PME : les montants comprennent les aides à l'investissement uniquement. Pour les GE* : aides à l'investissement, emploi et compétitivité, dossiers convergence. A ces montants, il convient d'ajouter les primes à la recherche (93,2 millions d'euros, dont 47,3 millions en avances récupérables, chiffres 2011), les aides accordées aux entreprises et centres de recherche dans le cadre des pôles de compétitivité (60 millions), les aides à l'exportation ainsi que diverses «petites» primes comme les primes à la consultance.

* GE: Grandes entreprises

	2007		2008		2009		2010		2011	
	PME	GE*	PME	GE	PME	GE	PME	GE	PME	GE
Nombre de dossiers introduits	2.481	119	2.726	98	2.171	64	2.029	36	2.365	44
Montant des investissements présentés (en millions d'euros)	1.336,2	325,6	1.381,2	349,3	844,8	383,9	1.045,6	478,7	953,1	507,8
Nombre de dossiers octroyés	2.289	12	2.487	76	2.137	60	2.510	33	1.919	31
Montants engagés (en millions d'euros)	137,4	24,4	139,8	92,9	130,5	72,4	120,7	86,6	110,5	56,9
Prévision création emplois	2.357	-	2.098	-	1.847	-	1.611	-	1.336	-

CATERPILLAR À COSSELIES
L'entreprise étudie
la possibilité de délocaliser
une ligne de production.



LES CAS BEKAERT ET CATERPILLAR POSENT QUESTION

Faut-il couper **la pompe** **à subventions** ?

Bruxelles et la Wallonie ont déboursé plus de 200 millions d'euros en 2011 en aides directes aux entreprises. Les résultats sur l'activité économique et l'emploi sont cependant difficiles à chiffrer. Et le versement de ces subsides n'empêche pas les restructurations.

GILLES QUOISTIAUX

Certaines entreprises adeptes de la manne à subsides régionaux sont bien ingrates. C'est le cas de Caterpillar, qui étudie l'opportunité de fermer une unité de production basée à Gosse- lies (Charleroi) pour la délocaliser, probablement vers la Pologne. Entre 40 et 80 emplois sont menacés. Caterpillar a pourtant obtenu de la Région wallonne une aide à l'investissement pour un mon-

tant total de 21,5 millions d'euros. Objectif de l'aide, annoncée par l'entreprise en juillet dernier, en présence du ministre wallon de l'Economie Jean-Claude Marcourt: soutenir un investissement de 150 millions d'euros à l'horizon 2015, avec obligation de créer de l'emploi. Euphorique, Caterpillar s'était même avancée sur l'engagement de 400 personnes sur cinq ans. Si la décision de délocaliser cette chaîne de production

se confirme, cela change la donne. «La décision de délocaliser n'est pas encore prise, tempère-t-on chez Caterpillar. Si elle devait néanmoins se concrétiser, ni l'investissement de 150 millions ni le soutien wallon ne seront remis en cause. Mais bien entendu, aucune aide ne serait demandée pour l'unité de production menacée.» Au cabinet Marcourt, on se fait plus dur: en cas de délocalisation, pas un euro ne sera versé à l'entreprise.

Au nord du pays, Kris Peeters semble avoir du fil à retordre avec le cas Bekaert. Le spécialiste de l'acier a annoncé le licenciement de plus de 600 employés, justifié par la mauvaise passe traversée par le marché des panneaux solaires. Dans la foulée, le ministre-président flamand indiquait qu'il étudierait «la possibilité de demander le remboursement» ➤